



OPTIQUE
Neuville

Édition 2024

Objectif du concours

Le concours de photo Optique-Neuville fait partie d'un projet régional qui a vu le jour à la Ville de Cap-Santé. Aujourd'hui, plusieurs villes du comté de Portneuf participent à ce merveilleux projet.

L'objectif de ce concours est de permettre une exposition permanente de photos contemporaines du territoire de Neuville. Cette exposition se veut une carte de visite de la ville tant auprès de ses citoyens que de ses visiteurs. Ce concours n'est pas exclusif aux résidents de Neuville, il encourage la participation toute personne peu importe l'âge et la provenance.

Critères de participation

Pour participer au concours, il faut respecter les critères suivants :

- Soumettre huit photographies au maximum, en format paysage, en couleur ou en noir et blanc
- Chaque photo doit avoir un nom ou un titre;
- Le lieu de chaque photo doit être mentionné et doit se situer sur le territoire de la Ville de Neuville;
- Dans le cas de photographies incluant des personnes identifiables, le photographe doit certifier par l'écrit, à la Ville de Neuville, que les personnes y figurant ont donné leur **accord** à la publication éventuelle de la photographie dans le cadre du concours et de la publicité rattachée;
- Transmettre les photographies au plus tard **le 30 juin 2024**.

De plus, l'envoi doit se faire de la manière suivante :

- Envoie par courriel à l'adresse suivante : culture@ville.neuville.qc.ca
- Dans le courriel, nous indiquer vos coordonnées (nom, adresse courriel et numéro de téléphone)
- Envoie des photographies en pièces jointes.

La Ville de Neuville se réserve le droit de rejeter toute candidature ne répondant pas aux critères mentionnés ci-dessus.

Composition du jury et fonctionnement

Le choix des photographies gagnantes est fait par un **jury de cinq personnes** aux compétences complémentaires. La décision du jury est sans appel. Voici la description des personnes qui composent le jury :

- Une personne de la direction du service des loisirs et de la culture ou du service des communications
- Une personne du service de l'urbanisme

- Une personne du conseil municipal
- Deux citoyens possédant des compétences dans l'analyse de photographie ou dans la composition artistique

Les postes des deux citoyens seront ouverts chaque année. Il est à noter que les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

La réception des photographies sera faite par la Ville de Neuville par une personne non-membre du jury. Les photos seront ensuite transmises de manière anonyme au jury. Cette personne assumera ensuite la compilation des votes pour déterminer les gagnants.

En cas de doute sur la légitimité d'une photo, une expertise externe peut être demandée.

Éléments d'analyse du jury

Outre les critères à respecter pour participer au concours, le jury se basera sur les éléments suivants afin de déterminer les photographies gagnantes :

1. Pouvoir reconnaître que la photo a été prise sur le territoire de la ville.



Route Gravel



Héron en vol
sans repère géographique

Neuville, Québec

Crédit photo: Yvan Bédard

2. Les photos représentent des éléments actuels.



Même si l'enfant n'y est plus, les jeux d'eau de Neuville sont actuels



Même si cette grange existait il y a quelques années, elle n'existe plus aujourd'hui et ne peut pas être vue par les visiteurs

Neuville, Québec

Crédit photo: Yvan Bédard

3. La photo doit représenter la vision du photographe qui l'a prise, et non le travail d'une autre personne afin de respecter le droit d'auteur original :
 - a. Exemples :
 - i. Photographier uniquement une peinture d'Antoine Plamondon dans l'église de Neuville ne serait pas accepté. Inversement, une photo de l'intérieur de l'église où apparaît entre autres une toile d'Antoine Plamondon serait acceptée puisque c'est l'église qui est le sujet principal.
 - ii. Une photo d'une personne en train de peindre en plein air, même si on voit bien sa toile, serait acceptée.
4. L'utilisation de logiciels de retouche ou de filtres logiciels est acceptée;
5. Finalement, la lumière, la netteté et la créativité du photographe sont également des critères d'analyse qui guideront les choix du jury.

Photographies gagnantes

Les photographies gagnantes seront exposées en permanence à l'extérieur, dans le lieu public « Optique-Neuville », et ceci pour un minimum d'une année :

- Au maximum, deux photos peuvent être exposées simultanément par un même photographe
- Il est possible que les photos soient remplacées temporairement pendant quelques jours pour un événement spécial si nécessaire.

La participation des personnes de moins de dix-huit ans est autorisée. La publication de leurs photographies, si sélectionnées, devra toutefois être approuvée par écrit par un parent ou un tuteur;

Tous les auteurs des photos soumises conservent l'entièreté de leurs droits d'auteur. Les auteurs des photos gagnantes accordent à la Ville de Neuville le droit d'imprimer leurs photos pour l'exposition Optique-Neuville, d'utiliser ces impressions après l'exposition pour les usages non-commerciaux (ex. kiosque, décoration), et d'utiliser les fichiers numériques uniquement à des fins de publicité du concours. Toute autre utilisation potentielle des photos soumises devra faire l'objet d'une entente entre l'auteur et la Ville.